

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 25 avril 2024

Prédation à Montselgues dans la journée du lundi 22 avril.

Le 24 avril 2024, Sophie Elizéon préfète de l'Ardèche et Marc Coutel sous-préfet de Largentière et référent "Loup", accompagnés du directeur départemental des territoires, se sont déplacés sur l'exploitation d'élevage agricole de monsieur Philippe Ayglon à Montselgues, victime d'une prédation (1 brebis et 1 chèvre tuées) dans la journée du lundi 22 avril. Un loup avait d'ailleurs été photographié et identifié sur le cliché d'un automobiliste le 2 mars dernier dans cette même commune.

Devant une trentaine de personnes regroupant éleveurs du territoire, syndicats agricoles, chambre d'agriculture, élus départementaux et services de l'État (DDT), l'éleveur a pu décrire le contexte pastoral spécifique de son élevage de petits ruminants et faire part de son inquiétude pour son troupeau. Les participants ont rappelé leurs visions et leurs rôles sur ce sujet prégnant de la prédation lupine, avec des signalements d'attaque qui, en ce début d'année 2024, ne sont pas concentrés dans un secteur unique comme en 2023 (Coiron). La préfète a pu confirmer que la prédation, après constat effectué très rapidement par les agents de l'OFB, avait été reconnue imputable au loup, ce qui permettra à l'éleveur d'être indemnisé. La DDT a proposé à l'éleveur des parcs mobiles électrifiés pour faciliter la mise en défens du troupeau. Il pourra, à sa demande, bénéficier d'un tir de défense simple ainsi que d'un diagnostic de vulnérabilité en lien avec la chambre d'agriculture.

A cette occasion, les grandes lignes du nouveau plan loup et activités d'élevage 2024-2029 ont été rappelées avec les moyens de défense possibles, gradués en fonction de l'intensité de la prédation.

Une réunion d'information et d'échanges, organisée début mai dans le territoire prédaté sous l'égide du sous-préfet de Largentière, permettra d'approfondir la réflexion sur les stratégies de protection adaptées au pastoralisme local.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07

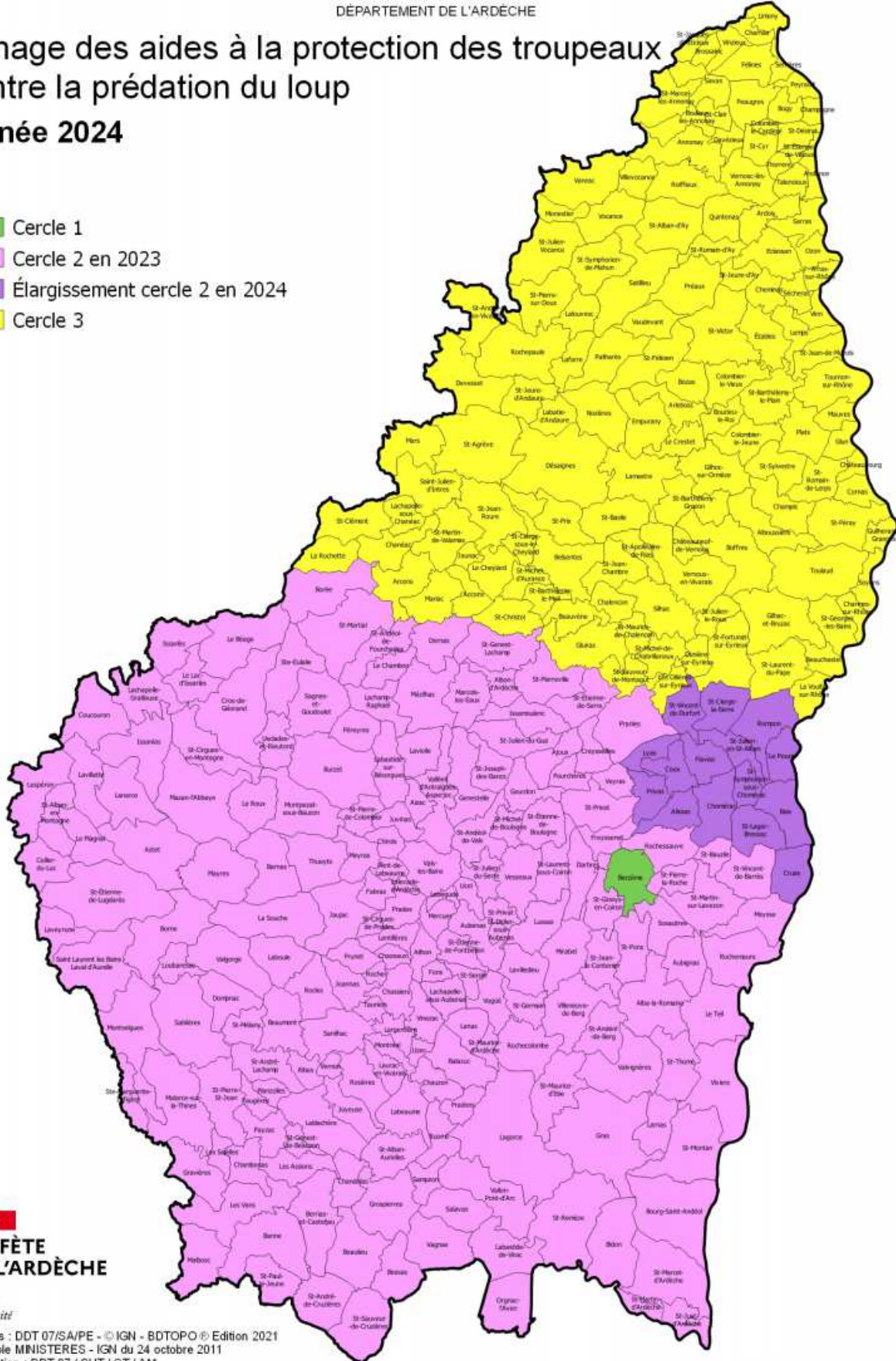
Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX

Zonage des aides à la protection des troupeaux contre la prédation du loup

Année 2024

- Cercle 1
- Cercle 2 en 2023
- Élargissement cercle 2 en 2024
- Cercle 3




**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sources : DDT 07/SA/PE - © IGN - BDTOPO © Edition 2021
Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
Réalisation : DDT 07 / SUT / CT / AM
Z:\SIG_travail_en_cours\Nature_paysage_biodiversite\Loup\predation_loup.qgs

Version du 12 décembre 2023